

que M. le Maire a été envoyé à Raguse pour y être consul de France. C'est un homme de caractère inquiet ; il avoit été employé dans différens consulats du Levant, et il a suscité de grands troubles partout. En outre de ses mauvaises dispositions, ce consul est encore excité par deux marchands françois, l'un nommé M. Eydoux et l'autre M. Ercolès, que lui-même il a nombre de fois reconnus et déclarés pour être des marchands absolument ruinés dans leurs affaires et des gens d'intrigué. Ceux-ci qui ne cherchent qu'à couvrir leur dérangement et les dettes qu'ils ont en France, ont répandu de faux bruiets pour faire croire que toute leur infortune ne provenoit que des empêchemens apportés à leur commerce par la République et par le pays qu'ils ont représenté comme absolument contraire et opposé aux François.

« La République qui avoit été prévenue que le consul étoit de ce caractère et que les gens susdits s'efforçoient de lui donner de mauvaises impressions contre elle, a mis tout en œuvre pour entretenir avec lui la meilleure harmonie. Elle lui a marqué toute sorte d'attention depuis le moment de son arrivée, mais elle a été trompée dans ses espérances. Son naturel inquiet lui fournissoit toujours quelque nouveau sujet de former de vains soupçons, il ne cessoit de porter des plaintes à tout propos et sans aucun fondement à différens membres de la République. En vain lui faisoit-on apercevoir combien ces plaintes étoient peu raisonnables. S'il paroissoit d'abord se laisser convaincre et se tranquilliser, il recommen-

Sénat sur la proposition du Conseil Mineur, ou quelquefois des Proveditori, étaient ensuite définitivement rédigés par le ministre d'Etat. Toutes les communications des représentans étrangers devoient être adressées « au membre le plus jeune du Conseil Mineur ».